

LES ORPHELINS DE DUPLESSIS

<http://cvm.qc.ca/glaporte/metho/a01/a131.htm>

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

L'arrivée au pouvoir de Maurice Duplessis marque le commencement d'une période importante de l'histoire politique du Québec. Cette période fut par la suite nommée « la grande noirceur », dont l'un des événements caractéristiques fut l'histoire des orphelins de Duplessis. Ce sujet, encore très actuel, amène à réfléchir quant au manque de respect envers les orphelins, autant à cette époque qu'aujourd'hui. Ils sont encore ignorés et leur dédommagement n'est pas à la hauteur de leurs attentes. Nous tenterons de comprendre les contextes historique, économique et politique de l'époque pour saisir ce qui a amené le gouvernement à agir ainsi et à observer l'impact que cette histoire a encore aujourd'hui.

Les ouvrages que nous avons consultés portaient en partie sur les motifs qui ont poussé les institutions à interner les orphelins, mais plus particulièrement sur les demandes de ceux-ci, concernant des indemnités et des excuses de la part du gouvernement. Certains d'entre eux relataient la souffrance, l'injustice, la violence et l'enfer vécus entre les murs des asiles. Le livre de Pauline Gill, *Les enfants de Duplessis : L'histoire vraie d'Alice Quinton, orpheline enfermée dans un asile à l'âge de sept ans*, s'avère très utile pour mieux connaître le sort dramatique vécus par les orphelins et comprendre l'impact qu'a eu celui-ci sur l'ensemble de leur vie.

Par conséquent, nous nous sommes posé la question suivante : Quelles sont les raisons qui ont amené les institutions à interner les orphelins et qu'en est-il aujourd'hui? Nous proposons que ce sont des raisons économiques, politiques et sociales qui ont motivé les institutions à poser de tels gestes. Du point de vue des politiciens, interner les enfants était ce qu'il y avait de mieux à faire. Le fait d'avoir pris cette décision a eu comme conséquence, pour le gouvernement, de pouvoir profiter de subventions plus grandes. Il était beaucoup plus avantageux de placer les enfants dans des asiles que dans des orphelinats puisque les sommes d'argent versées étaient beaucoup plus importantes. Les décisions politiques envisagées par le gouvernement de l'époque constituent notre variable indépendante tandis que les actes commis ainsi que les résultats obtenus après les internements sont notre variable dépendante.

Par orphelins nous voulons dire, tous les enfants illégitimes (nés de mères célibataires ou de filles-mères) qui, par la suite, furent placés dans des institutions psychiatriques. Le Québec dont il est question est le Québec des années 40-50, l'époque pendant laquelle Maurice Duplessis est au pouvoir. Cette période est aussi connue sous le nom de la grande noirceur. Finalement, le terme "asile" désigne tous les hôpitaux psychiatriques dans lesquels les orphelins furent internés et où ils furent traités de malades mentaux et de fous.



DESCRIPTION

Schéma conceptuel

1. Historique
 - 1.1 Ce qui s'est passé
 - 1.2 Ce qu'ils ont vécu
 - 1.3 Conséquences sur leur vie
2. Aspects économiques
 - 2.1 Contexte économique
 - 2.2 Avantages
 - 2.3 Désavantages
3. Qu'en est-il aujourd'hui?
 - 3.1 Demandes des orphelins
 - 3.2 Dédommagements
 - 3.3 Actions du gouvernements et du collège des médecins

1.1 CE QUI S'EST PASSÉ

Rappelons que de 1940 à 1960, des milliers d'enfants normaux furent internés illégalement dans des asiles psychiatriques suite à la falsification de leurs dossiers médicaux. ([SOURCE](#))

1.2 CE QU'ILS ONT VÉCU

Voici un témoignage de Bruno Roy, orphelin de Duplessis, qui raconte les changements qui se sont produits après qu'ils aient été déclarés fous le 18 mars 1954. "On mit des barreaux à nos fenêtres, des clôtures dans le jardin et les sorties furent interdites. Aussitôt notre démence déclarée, les sœurs portèrent des tenues d'infirmières, l'enseignement cessa, et on nous envoya nous occuper des personnes âgées dans l'autre aile du bâtiment. Nous lavions les vieux et nettoyions leur lit. Ceux d'entre nous qui se rebellaient avaient droit à la camisole de force, au cachot, aux tranquillisants et aux électrochocs."([SOURCE](#)).

Hervé Bertrand, une autre des nombreuses victimes, témoigne lui aussi de ce qu'il se rappelle: " À 57 ans, je me souviens des moindres détails. Là-bas nous n'avions rien, nous n'étions rien. Les moniteurs m'ont violé plus de trente fois. Ils me passaient la camisole de force et me prenaient dans l'ascenseur. Quand j'allais me plaindre à la sœur, elle me giflait. Jusqu'à ce jour de 1957 - j'avais 13 ans - où à la suite d'une nouvelle sodomie on a dû m'opérer du rectum." ([SOURCE](#))

Le témoignage suivant fut écrit par un orphelin qui raconte ce qu'il a vécu. Il démontre également, si l'on se fie à la façon dont le texte est écrit, que ceux-ci n'ont pas reçu d'éducation scolaire : Quand j'étais tout petit j'étais à l'orphelinat Huberdeau, jamais pas sa parce que j'ai eu de lamisère, il me donne de la strappe ou en pénitition parce que je mangais pas de viande. J'ai eu de la d'ifficulte à apprendre en classe, parce que y me donna la claque par la têt, et aussi était

très très sévère, et de la discipline. J'étais toujours en punition et la volée parce que le frère il aimait pas ma fesse. Le frère était pas normal et très nerveux. Quand j'étais aux toilettes pour aller se coucher le soir, durant la nuit, le frère il me réveillait pour me faire le sexe embrasser bouche à bouche et croquer par le pénis. J'ai même mangé de la merde. J'ai même fait des crises de fou parce que j'étais tanné d'avoir de la merde. J'ai même garoché une tasse dans le front du frère. J'étais au bout de mes forces, et je brouillais souvent parce que j'étais tanné. ([SOURCE](#))

À plusieurs occasions, des orphelins ont été battus, attachés à leur lit ou isolés dans des cellules pendant de longues périodes. Plusieurs enfants ont également fait l'objet d'agressions sexuelles, de sodomie, de faveurs forcées et d'attouchements répétés. ([SOURCE](#))

1.3 CONSÉQUENCES SUR LEUR VIE

Aujourd'hui, bon nombre d'ORPHELINES ET ORPHELINS vivent sous le seuil de la pauvreté; ils vivent des prestations du Bien-être social. Leur manque d'instruction les a privé d'un travail pouvant répondre à leurs aspirations ou du moins un travail intéressant et rémunérateur. Un travail qui aurait pu les valoriser. Selon des statistiques, 46% des orphelins de Duplessis vivent des prestations de bien-être social ou de chômage. Comme l'enquête n'est pas encore terminée, on peut donc s'attendre à ce que le pourcentage oscille aux alentours de 60% et plus. ([SOURCE](#)) D'ailleurs, la difficulté de trouver un emploi pour la majorité des orphelins en témoigne: "(...)Plus tard je suis devenu plombier. Pour prendre les mesures sur les chantiers, je faisais semblant de calculer. Je ne savais pas compter. Vous savez, en sortant de là, seulement 5% d'entre nous ont trouvé un travail et fondé une famille. Souvent je pense aux autres. A ceux qui ont été anéantis par les tranquillisants et les électrochocs, à ceux qui sont devenus vraiment fous."([SOURCE](#))

2.1 CONTEXTE

Précisons également que les enfants placés dans les orphelinats durant les années 1940 et 1950 sont en réalité en grande majorité des enfants de familles divisées qui ne peuvent assumer la charge des enfants. Les orphelinats sont surpeuplés en raison des enfants qui ont encore au moins un parent. Les familles versaient généralement des montants aux orphelinats pour la garde de leur(s) enfant(s) et ces pensions versées étaient supérieures aux allocations gouvernementales. Cela a pu conduire à "évacuer" des orphelinats les enfants moins "payants", c'est à dire les illégitimes pour qui on ne recevait pas de sommes d'argent de parents.

Le journaliste Gérard Pelletier note en 1950 que les allocations familiales du Québec sont les plus faibles au pays. À titre d'exemple, une famille québécoise de dix enfants touchait une allocation mensuelle de 57\$ en 1950, contre 140\$ pour une famille ontarienne.

Les enfants en institution psychiatrique ne recevaient pas d'instruction, contrairement à l'orphelinat, ce qui permettait une économie de salaires pour les congrégations

La principale raison qui a pu conduire à un internement injustifié de milliers d'enfants est la différence entre la subvention reçue par les orphelinats et celle reçue par les asiles. Ainsi, l'orphelinat de l'Immaculée de Chicoutimi recevait un per diem de 0,70 \$ en 1956 pour les enfants de plus de cinq ans alors que le per diem de Saint-Jean de Dieu était, pour la même année, de 2,25 \$.

2.2 AVANTAGES

Le bénéfice était évident, le calcul simple à faire. L'État payait 70 cents par jour pour un orphelin, alors que la subvention grimpait à 2,50 dollars pour un fou. L'Église baissa les yeux, dressa, dans le retrait, l'état de ses finances et, succombant à la tentation - quelque 3 millions de dollars canadiens d'argent frais -, se résolut à envoyer au matin du 18 mars 1954 les plus courageuses de ses novices annoncer la nouvelle aux orphelins innocents : en une nuit, la folie s'était emparée d'eux.

Dans au moins un cas, soit celui du Mont-Providence, le gouvernement du Québec a directement contribué à l'internement d'enfants normaux en institut psychiatrique pour pouvoir profiter des subventions du gouvernement fédéral et pour éviter d'engager des coûts supplémentaires pour le financement de l'institution.

Le gouvernement du Québec préférait donc construire de nouveaux hôpitaux pour "entreposer" les malades mentaux, profitant de ce fait des importantes subventions du gouvernement fédéral, plutôt que d'investir dans le mieux-être des malades. ([SOURCE](#))

3.1 DEMANDES DES ORPHELINS

Une copie du rapport final du Protecteur du citoyen fut acheminé au bureau du Premier Ministre et à celui du Cardinal Turcotte, accompagné d'une lettre demandant à ceux-ci d'agir afin que justice soit finalement rendue à ces innocentes victimes. ([SOURCE](#))

Les orphelins adressent les questions suivantes au collège des médecins:

1. Est-ce que le Collège des médecins va reconnaître les faits et s'excuser au nom de la profession pour la falsification des dossiers médicaux de ces enfants et les séquelles qui s'ensuivirent ?
2. Est-ce que le Collège des médecins mettra sur pied un programme qui permettra aux victimes qui traînent toujours le poids de ces faussetés dans leurs dossiers médicaux, de voir enfin ceux-ci corrigés ? ([SOURCE](#))

3.2 DÉDOMMAGEMENT

La décision du gouvernement de ne pas indemniser personnellement les véritables victimes a pour effet de banaliser la gravité de la situation vécue par des orphelins dans les établissements. Le fond d'aide spécial de 3 millions \$ ne vise pas à compenser les dommages réels subis par plusieurs enfants. ([SOURCE](#)) Me Jacoby dénonce l'attitude du gouvernement : le Québec refuse d'indemniser ces personnes alors que, partout ailleurs au Canada, les enfants victimes de tels traitements ont été, dans les dernières années, compensés de manière juste et humaine. Comparativement au Québec, Terre-Neuve a versé 11 millions \$ en indemnités à 42 enfants abusés physiquement ou sexuellement à l'orphelinat de Mount Cashel. Ces indemnités varient entre 150 000 \$ à 500 000 \$ par personne. ([SOURCE](#))

En Ontario, 320 filles qui, dans les années 1933 à 1976, ont subi des sévices physiques ou sexuels au Grandview Training School, ont reçu des compensations de 14.3 millions \$ avec une grille d'indemnité variant de 20 000 \$ à 60 000 \$; le montant moyen versé a été de 37 000 \$ auquel s'ajoute pour chacune : des services de thérapie jusqu'à un maximum de 10 000 \$, le retour aux études pour une valeur n'excédant pas 25 000 \$ et plusieurs autres frais. De plus, le gouvernement de l'Alberta qui, dans les années 1928 à 1972, avait stérilisé 2700 personnes éprouvant des problèmes d'ordre mental ou de déficience intellectuelle et les avait confinées

dans des institutions provinciales, a adopté une loi permettant aux victimes d'obtenir jusqu'à 150 000 \$ pour avoir été stérilisés et confinés, de même qu'une indemnité n'excédant pas 150 000 \$ pour agression sexuelle. ([SOURCE](#))

Le Protecteur du citoyen dénonce les propos du Ministre des relations avec les citoyens, monsieur Robert Perreault, qui considère que le gouvernement n'a aucune responsabilité légale pour ce qui s'est passé et qui, bien plus, affirme qu'indemniser les victimes pour les dommages subis ne leur rendrait pas service puisque cela ressasserait beaucoup de souffrance. C'est donc au nom de la charité que le ministre Perreault justifie le refus d'indemniser les préjudices graves et réels ! ([SOURCE](#))

On se rappellera qu'en janvier 1997, le Protecteur du citoyen recommandait notamment un régime d'indemnisation sans égard à la faute, pour des montants variant de 10 000 \$ à 40 000 \$ par victime, en tenant compte du nombre d'années passées en institution et du préjudice découlant de sévices corporels ou d'agressions sexuelles. Il suggérait aussi la création d'un fonds spécial à être versé à un groupe de soutien pour répondre à des besoins particuliers : thérapie, conseils financiers, apprentissage, alphabétisation, etc. Pour sa part, le gouvernement, par sa décision du 4 mars 1999, a suivi ces recommandations, sauf la principale, l'indemnisation, qui s'inspirait de ce qui s'est passé dans les autres provinces du Canada où l'indemnité moyenne varie de 14 000 \$ à 41 000 \$, sans tenir compte des généreuses indemnités versées récemment dans le dossier du Mount Cashel à Terre-Neuve et dans l'affaire des stérilisations en Alberta. ([SOURCE](#))

3.3 ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DU COLLÈGE DES MÉDECINS

Bien que le gouvernement se soit officiellement excusé pour des "situations", "gestes et attitudes inadmissibles", il refuse de reconnaître la légitimité de compensations monétaires pour les préjudices graves subis par un certain nombre d'orphelins placés en institution de 1930 à 1965. Mais la décision du gouvernement de ne pas indemniser personnellement les véritables victimes a pour effet de banaliser la gravité de la situation vécue par des orphelins dans les établissements. ([SOURCE](#))

Les faits ne sont pas contestés et pourtant aucun des "orphelins de Duplessis" n'a, à ce jour, obtenu condamnation de l'Église ou de l'État, même si la commission du Droit du Canada a clairement demandé au gouvernement et aux institutions responsables d'offrir réparation. ([SOURCE](#))

Le Comité des orphelins de Duplessis a voulu réagir publiquement à une lettre reçue hier du Président du Collège des médecins, le Dr Yves Lamontagne. Cette lettre insinue que si le Collège des médecins n'agit pas dans ce dossier depuis deux ans, ce serait la faute des victimes... et qu'elles auraient elles-mêmes "scellé" l'issue des démarches. Quelques faits importants méritent d'être rappelés. Pendant les années 40 à 60, des médecins du Québec à l'emploi des communautés religieuses ont falsifié les dossiers médicaux d'enfants normaux, déclarant des centaines d'enfants "débile mental" et "arriéré mental", ce qui permis leur internement dans des asiles psychiatriques. Aujourd'hui, ces victimes apprennent que leur

dossier n'a aucunement évolué depuis deux ans.([SOURCE](#))



NOTRE ENQUÊTE



Comme méthode d'enquête, nous avons choisi d'analyser le contenu du rapport du protecteur du citoyen. L'analyse se divise en deux parties, à savoir la critique externe ainsi que la critique interne.

Critique externe

C'est le 20 mars 1968 que le projet de loi sur le *Protecteur du citoyen* fut déposé à l'Assemblée Nationale et il entra en vigueur le 14 novembre 1968.

Le rôle du *Protecteur du citoyen* est de surveiller et de faire corriger les négligences, les erreurs, les injustices et les abus des ministères et organismes du gouvernement du Québec. La commission de l'équité salariale, la commission de la protection de la langue française, la commission des normes du travail, le curateur public et le ministère de la santé et des services sociaux sont quelques-uns des organismes surveillés par le *Protecteur du citoyen*. Il voit à la fois à protéger les droits de la personne et à corriger les dysfonctionnements tout en participant au renforcement de la démocratie. Le *protecteur du citoyen* fait partie des Institutions Nationales reconnues par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'intuitions et son personnel ne font pas partie de la fonction publique et sont indépendants du gouvernement. La plupart de ses collaborateurs sont des spécialistes juridiques, des travailleurs sociaux ainsi que d'autres professionnels.

Le rapport du *Protecteur du citoyen* concernant les orphelins de Duplessis fut rédigé par Daniel Jacoby et s'adresse entre autres au gouvernement du Québec. Le rôle de ce rapport consiste à rendre compte des plaintes qui ont été déposées par les orphelins de Duplessis. Au départ, sa diffusion très restreinte ne permettait pas au grand public d'y avoir accès. Il était plutôt destiné aux gens concernés par l'histoire des orphelins de Duplessis. Par la suite, le document fut publié sur Internet et permis donc à toute personne s'intéressant à cette histoire de le consulter.

Le rapport du *Protecteur du citoyen* vise essentiellement à défendre ce que ces orphelins ont vécu (et les conséquences qu'ils en ont gardé aujourd'hui) et justifier les poursuites et les plaintes ainsi que de mettre en branle un programme d'indemnisation et la forme que prendra celui-ci (par versement, en un paiement unique, sous forme de rentes, etc. ...).

Le rapport du Protecteur du citoyen fut écrit le 22 janvier 1997, suite à l'histoire des orphelins de

Duplessis ainsi qu'à leurs demandes et exigences à l'égard de l'Église et du gouvernement.

Critique interne

Le rapport commence d'abord par expliquer qui sont les orphelins de Duplessis ainsi que le contexte économique et social de la société de cette époque. Il enchaîne en expliquant également le contexte dans lequel ils ont vécu lors de leur internement. Il démontre ensuite les limites du système judiciaire actuel et fait une comparaison avec des situations semblables en dehors du Québec. Il termine en faisant des propositions en ce qui concerne les indemnisations (qui devrait en bénéficier, etc.) et en ce qui concerne la forme que celles-ci devraient prendre.

Son objectif manifeste est de démontrer que ce que les orphelins ont vécu est injuste et qu'ils méritent des indemnisations. Il cherche également à démontrer la nécessité d'un règlement à l'amiable et essaie de trouver une issue au problème en faisant plusieurs propositions.

Le document ne se limite pas seulement à la situation des orphelins de Duplessis mais fait également des comparaisons avec les autres provinces où des gens (pas nécessairement des orphelins qui furent internés) ont demandé des indemnisations pour mauvais traitements et où ces demandes furent écoutées. Il parle beaucoup du Mont-Providence, au Québec, un endroit très important dans l'histoire des orphelins de Duplessis.



LES SITES WEB

Le site [Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis \(COOID\)](#) porte sur un organisme expliquant la problématique et les débats concernant les orphelins et orphelines de Duplessis. Il est divisé en diverses parties portant essentiellement sur le rapport du protecteur du citoyen (ainsi que les réactions qu'il a suscité), l'histoire d'hier à aujourd'hui, les aspects économiques et les études socio-économiques. Il comporte aussi des liens vers d'autres sites portant sur le sujet. Sa pertinence réside dans le fait qu'il nous permet de voir à quel point cette histoire a encore de l'impact aujourd'hui.

Quant à lui, le site [Comité des orphelins de Duplessis: Le collège des médecins tente de camoufler les faits](#) a pour but de démontrer que, si le dossier sur les enfants de Duplessis ne mène à rien, c'est à cause du collège des médecins qui rejette la faute sur les orphelins. Il est d'ailleurs très court et ne se divise pas clairement en plusieurs parties distinctes, mais il explique un peu le contexte de ce qui s'est passé durant les années 40-50, la réaction du collège des médecins face aux demandes des orphelins et les réactions de ceux-ci face aux déclarations du collège des médecins. Il se compose d'une seule petite page et ne semble pas très intéressant à première vue, mais son contexte est assez informatif et peut être utile dans le cadre de la recherche menée ici. En revanche, le site [Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis \(COOID\): Allocution de Léo-Paul Lauzon](#) met l'emphase sur les résultats d'une étude concernant les aspects socio-économiques présents lors de l'internement des orphelins de Duplessis. Il présente les différences notables de subventions selon les orphelinats, les responsabilités du gouvernement du Québec en ce qui a trait à l'abandon des enfants, pourquoi ces enfants furent internés ainsi que les avantages dont les congrégations religieuses ont pu

profiter. Il permet également de mieux comprendre la situation économique de l'époque et pourquoi cette histoire a eu lieu, ce qui s'avère essentiel dans la compréhension et l'étude du problème.

Le texte [Les orphelins de l'Église de Québec](#) raconte, en général, ce qu'est l'histoire des orphelins de Duplessis. Il parle des conséquences actuelles de cette histoire, de l'omniprésence de l'Église à cette époque, du premier ministre Maurice Duplessis, des raisons économiques qui ont motivé l'Église à commettre de tels actes, des rapports psychiatriques de l'époque et il comporte les témoignages de deux orphelins de Duplessis. Ce site, à caractère informatif, permet de bien cerner l'importance de cette histoire et l'impact qu'elle a eu sur les orphelins. Malgré son apparence peu attrayante, les questions plutôt inutiles à la fin du texte et la traduction allemande de plusieurs mots, il est très bien structuré, il est intéressant et s'avère pertinent, voire peut-être même indispensable dans la compréhension des événements et leurs effets actuels.

[Les Enfants de Duplessis](#) est un site qui vise à nous montrer le climat dans lequel vivaient deux des nombreux orphelins et à nous faire part de plusieurs souvenirs dont Gustave Imbert et Marcel Blais, orphelins de Duplessis, se rappellent. Il est merveilleusement bien structuré et comporte une table des matières extrêmement précise dans laquelle on trouve des rubriques concernant différents moments que les deux orphelins ont jugé comme étant très importants dans leur vie antérieure; mon enfance, la misère, ce que je ressent etc. Ce texte est absolument pertinent quant au sujet de recherche puisque les informations sont d'actualité et il nous expose à quelques notions historiques concernant l'époque duplessiste qui aide à comprendre ce qui se passe actuellement. Cependant, comme ce ne sont que deux cas parmi des centaines d'autres, il est difficile d'en faire la critique.

Le but du site [catholicisme et problèmes avec les enfants](#) est de nous faire part d'informations concernant comment ces enfants ont été internés. Le texte défile sans titres et sans repères. Pour se retrouver, le site fournit plusieurs autres liens traitant des orphelins de Duplessis. Il ne semble pas particulièrement pertinent puisqu'il fournit très peu de données, il est court et il n'est pas entièrement consacré à l'histoire des orphelins de Duplessis. Par contre, le site [Communiqué - ORPHELINS DE DUPLESSIS](#) vise à promouvoir les indemnités gouvernementales versées aux enfants de Duplessis suite aux dommages physiques et psychologiques causés par les institutions où ils avaient été placés. Cependant, on se perd facilement puisque que le texte ne contient aucune rubrique et ressemble à un article de journal sans sous-titre. L'article est pertinent puisqu'il nous informe à propos des gouvernements actuels sur la situation des orphelins de Duplessis.

L'objectif du site [Orphelins de Duplessis: Le Comité des orphelins de Duplessis expose la cupidité de l'État et de l'Église](#) consiste à décrire les véritables enjeux financiers qui ont poussé l'Église et l'État à commettre un tel acte (interner illégalement des orphelins) ainsi que les avantages amenés par cette action. Il commence par rappeler ce qui s'est produit dans les années 1940 à 1960, à savoir que des orphelins furent internés illégalement et maltraités; il explique les avantages économiques dont l'Église et l'État ont pu bénéficier; il parle du cas du Mont-Providence et conclue en disant que ce sont bel et bien des raisons économiques qui ont motivé ces gestes et en déclarant que le Comité des orphelins de Duplessis a envoyé une lettre demandant que justice soit faite. Ce site, d'apparence simpliste, contient des statistiques importantes qui permettent de bien voir les avantages économiques amenés par l'internement des orphelins et s'avère utile pour bien comprendre le contexte économique de l'époque.



BIBLIOGRAPHIE



ARÈS, Richard, *L'église et les projets d'avenir du peuple Canadien français*, Montréal, Bellarmin, « Notre question nationale », 1974, 277 p.

BAUGÉ-PRÉVOST, Jacques, *Plaidoyer d'un ex-orphelin réprouvé de Duplessis*, Outremont, Québecor, 1999, 219 p.

BOISVERT, Yves, *Après 40 ans, coupable d'un attouchement sexuel sur un orphelin de Duplessis*, La Presse, 2 mars 1996 : A4

BOURDON, Yves, Jean Lamarre, *Histoire du Québec : Une société nord-américaine*, Laval, Beauchemin, 1998, 320 p.

BOURQUE, Gilles, Jules Duchastel, Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste : 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Politique et économie », 1994, 435 p.

D'ALLAIRE, Micheline, *Les communautés religieuses de Montréal*, Montréal, Éditions du Méridien, « Cursus universitaire », 1997.

DELISLE, Normand, *Une avenue de solution au dossier des orphelins de Duplessis*, La Presse, Politique, Jeudi 25 janvier 1996 : B5

DELISLE, Normand, *Le sort fait aux orphelins de Duplessis qualifié de scandaleux*, La Presse, Politique, Samedi 16 décembre 1995 : A20

DELISLE, Normand, *Orphelins de Duplessis : La supérieure pardonne le tort fait à la communauté*, La Presse, Nouvelles générales, Mercredi 6 septembre 1995, A9

DUCLOS, Pierre, *Les enfants de l'oubli : Du temps des orphelins à celui des DDASS*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 310 p.

GAGNON, Alain-Gustave et al., , *Duplessis : Entre la grande noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec/Amérique, « Débats », 1997, 396 p.

GERVAIS, Raymond, *Les orphelins disent oui : Une page sombre de l'ère Duplessis vient d'être tournée*, La Presse, Nouvelles générales, Dimanche 1er juillet 2001 : A1

GILL, Pauline, *Les enfants de Duplessis : L'histoire vraie d'Alice Quinton, orpheline enfermée dans un asile à l'âge de 7 ans*, Montréal, Libre Expression, 1991, 271 p.

GIRARD, Marie-Claude, *Les orphelins de Duplessis demeurent convaincus que leur action est légitime*, La Presse, Nouvelles générales, Dimanche 7 janvier 1996 : A5

LABROSSE, Jean-Guy, *L'holocauste des orphelins*, (s.v.), (s.é.), 1983, 198 p.

LAFOND, Michel-Rémi, *La révolution tranquille : 30 ans après qu'en reste-t-il?*, Hull, Éditions de Lorraine, « Zone franche », 1992, 236 p.

LAHAISE, Robert, *Libéralisme sans liberté*, Outremont, Lanctôt, « L'histoire au présent », 1997, 186 p.

LAMON, Georges, *Les orphelins de Duplessis veulent un règlement à l'amiable du dossier*, La

Presse, Politique, Vendredi 26 janvier 1996 : B11

LATOUCHE, Daniel, Guy Falardeau, Michel Lévesque, *Politique et société au Québec : Guide bibliographique* , Montréal, Boréal, 1993, 432 p.

LAZURE, Jacques, *La jeunesse du Québec en révolution : Essai d'interprétation* , Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1970, 141 p.

LEDUC, Louise, *Nouvelle poursuite d'un orphelin de Duplessis* , La Presse, Montréal Plus, Jeudi 6 septembre 2001 : E3

MINVILLE, Esdras, *Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940* , Montréal, Fides, 1986, 619 p.

MONGEAU, Serge, *Évolution de l'assistance au Québec : Une étude historique des diverses modalités d'assistance au Québec, des origines de la colonie à nos jours* , Montréal, Éditions du Jour, « Les idées du jour », 1967, 123 p.

PAQUIN, Gilles, *Les orphelins de Duplessis politiseront leur combat* , La Presse, Nouvelles générales, Samedi 30 décembre 1995 : A3

PARENT, Rollande, *Les orphelins de Duplessis en veulent davantage* , La Presse, Cahier spécial, Mercredi 15 août 2001 : A5

PHANEUF, Georges-Étienne, *Le diocèse de Saint-Hyacinthe : Étude sociologique du milieu et des institutions* , Montréal, Institut social populaire, 1957, 49 p.

QUÉBEC (PROVINCE), *Les enfants de Duplessis : À l'heure de la solidarité* , Sainte-Foy, (s.é.), 1997, 64 feuillets.

ROUSSEAU, Anne, Guy Larocque, *Les orphelins de Duplessis : L'identité usurpée!* , La Presse, Opinion, Vendredi 2 juin 2001 : B3

ROY, Bruno, *Mémoire d'asile (la tragédie des enfants de Duplessis)* , Montréal, Boréal, 1994, 252 p.

TESSIER, Lise, Marielle Sylvain, Frédéric Ledoux, *La société historique du centre du Québec : 1961-1986* , Drummondville, Société historique du centre du Québec, « Cahiers de la Société historique du centre du Québec », (s.d.), 93 p.

